



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	12	5

**OBJET : 11-3 - ANIMATION  
CULTURELLE - OCCUPATION DES  
SALLES MUNICIPALES - CONVENTION  
CADRE - APPROBATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2677/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **10/10/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **18 OCT. 2012**

Pour le Maire,  
L'Attaché Principal,

  
**A. CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du jeudi 4 octobre 2012**

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Adjoint délégué à la Vie sportive et à la Jeunesse.

### Présents :

M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Eric PAUGET  
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Serge AMAR à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. André PADOVANI à M. Henri CHIALVA  
Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER  
M. Jacques BARBERIS à M. Michel GASTALDI  
M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** M. Jean LEONETTI, M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

Les salles municipales sont destinées à accueillir les associations de Loi 1901 implantées sur le territoire de la Commune, les manifestations organisées en partenariat avec la Ville, ainsi que toute personne morale de droit public (établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, Etat....).

De nouveaux locaux ont été ouverts ces dernières années, comme la salle du Fort carré, qui augmentent les possibilités de mise à disposition d'espaces et contribuent au fonctionnement harmonieux de la vie associative.

Chaque occupation, ponctuelle ou récurrente, fait l'objet d'une convention entre l'occupant et la Commune, accompagnée d'un règlement intérieur récemment amendé par voie d'arrêté municipal et joint à la présente délibération pour mémoire.

Afin d'uniformiser les nombreuses conventions avec les entités bénéficiant d'une utilisation récurrente des salles de la commune, il est proposé d'approuver une convention cadre permettant de définir les obligations respectives des parties.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

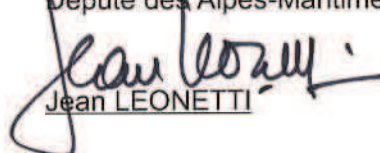
A l'unanimité

- **APPROUVE** la convention cadre d'occupation des salles municipales jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer avec les occupants potentiels les conventions prises en vertu de cette convention cadre.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.11-3 - ANIMATION CULTURELLE - OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES - CONVENTION CADRE - APPROBATION -

**Date de transmission de** 18/10/2012

**l'acte :**

**Date de réception de** 18/10/2012

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM2677-12 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20121004-DCM2677-12-DE

**Date de décision :** 04/10/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public